



Communiqué de presse

Subventions

850'000 francs de subventions communales à disposition de la population payernoise

Dès le 15 août 2024, la Commune de Payerne lance un catalogue de subventions énergétiques et climatiques. Elle propose désormais des subventions regroupées sous quatre thématiques soit la mobilité, la biodiversité, l'efficacité énergétique ainsi que la production d'énergie renouvelable. Le budget à disposition se monte à Fr. 850'000.- pour une prise en compte des demandes de subventions à partir du 1^{er} juillet 2023. Les demandes doivent être faites via une plateforme dédiée, selon les délais donnés.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, la Municipalité soutient la transition énergétique et les projets favorisant la biodiversité sur ton territoire. Dans le but de concrétiser cette vision, un Fonds pour les Energies Renouvelables et le Développement Durable a été mis en place. Il est destiné à accompagner les payernoises et payernois ainsi que les organismes et entreprises sis sur le territoire communal. Le catalogue des subventions a été réalisé en collaboration avec une commission consultative composée de membres du Conseil Communal.

Quatre thématiques

Les subventions sont regroupées en quatre thématiques bien distinctes :

- *La mobilité* qui offre des subventions à l'achat d'abonnements pour les transports publics (abonnement général, abonnement ½ tarif, abonnement de parcours et abonnement Frimobil pour le bus urbain) ainsi que pour l'achat de vélo électrique et le service de réparation de vélo ;
- *La biodiversité* qui regroupe des subventions pour la création de biotopes et la plantation de haies vives ;
- *L'efficacité énergétique* qui propose des subventions pour effectuer un bilan énergétique CECB+ si non obligatoire, le changement des fenêtres et l'isolation thermique ;
- *La production d'énergie renouvelable* qui regroupe l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que de batterie de stockage interne aux bâtiments et la production de chaleur renouvelable (solaire thermique, PAC sol/eau, eau/eau, PAC air/eau, CAD et chauffage à bois).

Un montant fixe ou en pourcentage est défini pour chaque type de subvention, sous réserve des fonds disponibles ainsi que du quota attribué pour chaque mesure subventionnée. Les demandes doivent être transmises selon les conditions d'octroi indiquées.

Le catalogue des subventions n'est pas figé et évoluera au fil des années selon le budget à disposition, les subventions aux échelons fédéraux et cantonaux ainsi que l'évolution technologique.

Budget

Le Fonds de départ a été attribué par la Municipalité durant l'exercice 2023, il se monte à Fr. 850'000.-. À futur, il sera alimenté par l'émolument communal pour l'usage du sol du gestionnaire de réseau (Groupe E) et donc variera chaque année en fonction de la consommation électrique effective sur le territoire payernois.



Les demandes de subventions peuvent être déposées rétroactivement au 1^{er} juillet 2023, jusqu'au 31 octobre 2024.

Comment ça fonctionne ?

La liste des subventions disponibles se trouve sur www.payerne.ch/subventions. Le-la citoyen-ne crée un compte sur la plateforme dédiée et peut ensuite faire sa demande ainsi que suivre les différentes étapes du processus de traitement.

Plus d'informations sur www.payerne.ch/subventions

La Municipalité

Payerne, le 15 août 2024

Contact :

Monique Picinali, Municipale urbanisme, mobilité et environnement
Ville de Payerne
+41 79 909 12 42
Courriel : communication@payerne.ch